

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

### **NOTE DE PRESENTATION**

#### Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

### **I - ELEMENTS DE CONTEXTE - Données synthétiques sur la situation financière de la commune**

La présente note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

#### 1-1 - Contexte national

Alors que pour 2022, une croissance de 4% était attendue en France permettant au déficit public de diminuer de l'ordre de 3 à 3.5 points du PIB, elle devrait finalement être de 2.6% pour 2022 compte tenu que l'économie a résisté en partie face aux ondes de choc que la guerre en Ukraine a provoquées.

Cependant, les effets de la flambée des prix de l'énergie et l'inflation galopante se font maintenant sentir et le pays rentre dans une période très difficile sur le plan social et économique. Un ralentissement de la croissance à 0.6% est prévue pour 2023 puis à 1,2% en 2024. La hausse des prix qui atteindrait plus de 6% en 2022, est prévue à 5,7% en 2023 avant de retomber à 2,7% en 2024.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est ainsi établie à 2916.8 milliards d'euros fin juin 2022, soit 111.3% du PIB contre 114,7 % du PIB en 2021 en raison de la hausse du PIB en valeur. Pour 2023, le montant de la dette publique française est estimé à plus de 2900 milliards d'euros au PLF 2023, soit 111.2% du PIB. En effet, l'Etat Français devrait lever 270 milliards d'euros de dette sur les marchés financiers en 2023 compte tenu qu'il ne pourra plus compter sur la trésorerie de précaution constituée en 2020 pour amortir les chocs sanitaires.

En outre, la loi de finances pour 2023 promulguée le 30 décembre 2022 prévoit un déficit public stable à 5% du PIB en 2023 comme en 2022 qui s'établirait à 165 milliards d'euros en 2023 contre les 158 milliards d'euros annoncés en septembre, compte tenu des mesures prises par l'Etat pour amortir le choc énergétique.

L'aléa principal reste en effet dû à l'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences sur les prix de gros de l'énergie.

Au-delà de mesures d'urgence à poursuivre pour préserver le p

période exceptionnelle, après un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards, le nouveau plan d'investissement France 2030 entré en vigueur en 2022 sera poursuivi : Au total, 54 milliards € au lieu des 30 milliards d'euros annoncés en octobre 2021 devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses sera tournée vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). L'objectif de 10 milliards d'euros d'engagement pour 2022 devrait être atteint à la fin de l'année 2022. L'objectif pour 2023 est de maintenir le rythme d'investissement et France 2030 devrait à nouveau engager 10 milliards d'euros l'an prochain dans différents appels à projets.

Le budget 2023 de la commune est donc établi dans un contexte national contraint et incertain nous contraignant à une rigueur accrue sur les dépenses de fonctionnement afin de faire face à la hausse des prix notamment énergétiques.

## 1.2 - Contexte local

L'année budgétaire 2023 sera vraisemblablement fortement impactée par la crise énergétique et l'inflation. Elle sera aussi impactée par la baisse croissante des recettes de fonctionnement dont les dotations de l'Etat alors même que les dépenses de fonctionnement incompressibles subissent une augmentation conséquente.

Compte tenu des incertitudes qui demeurent sur certaines données chiffrées à ce moment de l'année, le budget 2023 sera proposé au vote en début d'année mais nécessitera vraisemblablement des décisions modificatives, une fois que la collectivité aura des précisions sur la loi de finances pour 2023 et qu'elle maîtrisera avec exactitude le montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les orientations budgétaires 2023 traduisent encore cette année la volonté de la commune d'Avermes de conserver une capacité financière d'actions suffisante dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de poursuite des investissements nécessaires à l'attractivité du territoire dans un contexte budgétaire difficile et incertain.

L'évolution de la population totale de la commune, issue des données de l'INSEE est la suivante :

Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
4045 Hab	4057 Hab	4064 Hab	4056 Hab	4049 Hab	4109 Hab

Les données générales des ratios de la ville d'Avermes se présentent comme suit :

### Dépenses réelles de fonctionnement/population :

2018	2019	2020	2021	2022
1 141 €	1145 €	1 141 €	1 190 €	1211€

### Recettes réelles de fonctionnement/population

2018	2019	2020	2021	2022
1 353 €	1 344 €	1 316 €	1 332 €	1344€

Ces deux ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux dépenses (DRF), malgré une augmentation des dépenses incompressibles.

### Produits des impositions directes/population

2018	2019	2020	2021	2022
581 €	596 €	602 €	515 €	531 €

Ce ratio est en hausse même si la taxe d'habitation n'est plus prise en compte dans ce ratio qui tient compte de l'évolution de la population et de la revalorisation des bases fiscales

effectuée annuellement par la Direction Générale des Finances que les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis plus de 17 ans.

**Dépenses d'équipement brut/population**

2018	2019	2020	2021	2022
246 €	424 €	287 €	199 €	571 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants.

**Encours de la dette/population**

2018	2019	2020	2021	2022
820 €	783 €	705 €	678 €	977€

Malgré un programme conséquent d'investissements réalisé en 2022, la commune a poursuivi son désendettement avec un emprunt d'équilibre de 330 000 € et un emprunt travaux de 880 000€ en 2022, le remboursement du capital à hauteur de 468 000 euros environ et l'obtention de subventions pour soutenir les projets communaux dont notamment le programme de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin.

**DGF/population**

2018	2019	2020	2021	2022
51 €	43 €	37 €	30 €	20€

Ce ratio démontre la poursuite drastique des baisses des dotations de l'Etat versées aux collectivités alors même que leurs compétences s'accroissent, ce qui peut à terme porter atteinte au bon fonctionnement des collectivités dont la nôtre.

**Niveau de l'épargne brute (CAF) et niveau de l'épargne nette**

Évolution de l'épargne (en K€)	2017	2018	2019	2020	2021	prévision 2022
Epargne de gestion	1288	1321	1278	1191	1071	882
Capacité d'Autofinancement (brute)	799	808	839	756	681	546
Epargne nette (CAF nette)	377	363	363	291	213	77

La CAF (Capacité d'autofinancement) diminue depuis 2020 compte tenu de la crise sanitaire, de la baisse massive des dotations de l'Etat, de l'augmentation de la participation communale au CCAS, du surcoût de l'énergie et du dégel du point d'indice, et ce malgré la légère baisse des charges financières et la fluctuation des charges exceptionnelles et du choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La collectivité conserve cependant une santé financière satisfaisante, ce qui permet d'amortir l'endettement et de financer l'investissement par l'autofinancement, avec pour effet de minimiser le recours à l'emprunt.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, la CAF nette dégagée en 2021 a en effet permis de financer environ 11.08 % des investissements 2022.

**II- BUDGET PRIMITIF 2023 – Budget principal**

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2023.

Le budget 2023 a été élaboré sur la base d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement qui se traduit par la recherche permanente de réduction de la dépense par l'ensemble des services tout en conservant un service public de qualité. En outre, en recettes, le maintien du gel des taux de fiscalité est proposé afin de ne pas imputer le pouvoir

d'achat des Avermois et une augmentation de l'ordre de 3% de l'actée en fin d'année 2022 pour prendre en compte une partie de l'inflation subie, ce qui permettra d'augmenter légèrement les recettes tirées des produits issus des services.

En investissement, la commune entend poursuivre ses actions pour renforcer l'amélioration du cadre de vie, renforcer la dynamisation du centre-ville, poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux, procéder à l'acquisition de matériel nécessaire aux économies d'énergie et œuvrer pour lutter contre le changement climatique et le maintien de la biodiversité.

Le budget 2023 traduit ainsi la poursuite des projets en cours dont notamment l'aménagement de la ZAC Cœur de ville et la revitalisation du centre-ville de la commune avec au titre des actions 2023, la réalisation de la maison de services aux habitants le Point Commun et l'aménagement de la montée avenue des Isles ainsi que du secteur apaisé du centre-ville. De nouveaux projets seront également engagés dont l'aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain avec installation du city stade, et l'extension du colombarium.

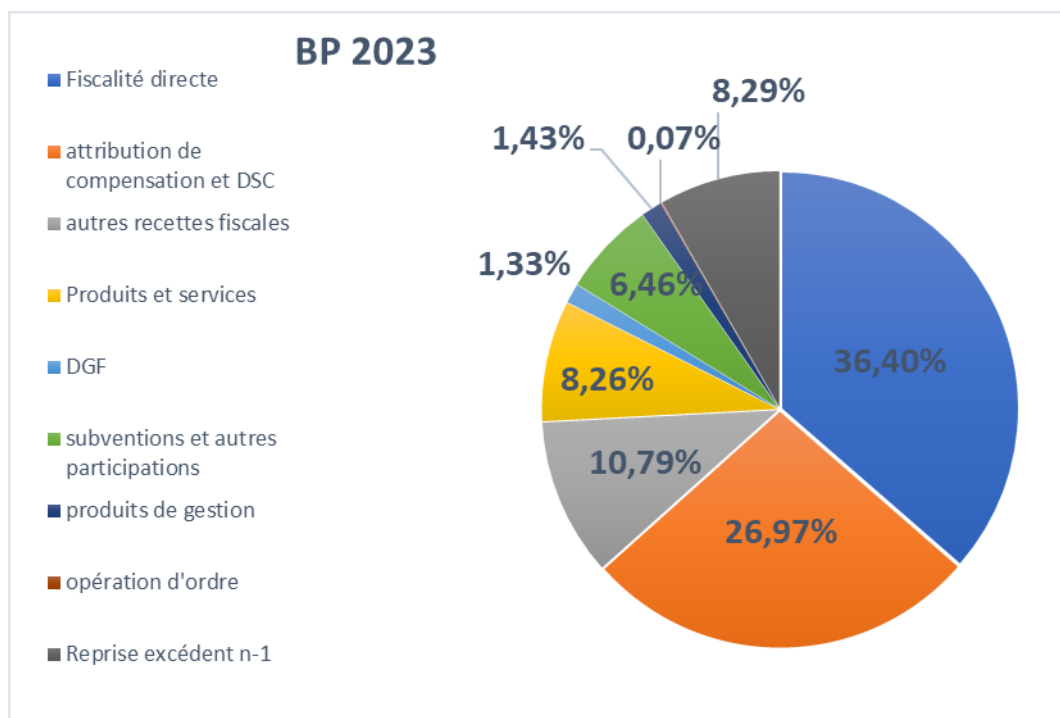
#### Stratégie budgétaire de la ville d'Avermes :

- Les axes majeurs de la stratégie budgétaire de la commune d'Avermes pour 2023 sont les suivants :
  - Un niveau d'investissement de l'ordre de 2.48 M€ au titre du plan pluriannuel des investissements ;
  - Le maintien du gel des taux d'imposition pour 2023 ;
  - La volonté de maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour, à la fois :
    - Réaliser le programme d'investissements ;
    - Maintenir le niveau de service public proposé aux Avermois ;
    - Maintenir des équilibres budgétaires soutenables pour la ville avec une gestion prudente en termes de dépenses de fonctionnement ;
    - Maintenir la dette à un taux faible ;
- Dans la continuité des budgets des exercices précédents et compte tenu du contexte économique général actuel, la ville se doit de poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement de manière encore plus conséquente.
- Pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier versé par l'Etat à la ville d'Avermes, celle-ci après une période de forte baisse, ne devrait pas subir de nouvelle diminution en 2023 mais sans certitude à ce stade de l'année.

Le projet de budget primitif 2023 du budget principal de la commune atteint un volume global d'investissements de 3,39 M€. Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire et inscrites dans le rapport d'orientations budgétaires approuvé en séance du conseil municipal le 15 décembre 2022, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale des impôts locaux.

## 1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se stabilisent, avec une faible progression par rapport au budget 2023 et s'établissent à 6 022 932 €.



chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 300	15 000	-26,11%
70	PRODUITS ET SERVICES	432 316	497 534	15,09%
73	IMPOTS ET TAXES	3 932 847	3 986 807	1,37%
dont	fiscalité directe	2 135 000	2 192 600	2,70%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	855 725	949 342	10,94%
dont	DGF	80 981	80 402	-0,71%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	71 748	66 012	-7,99%
76	PRODUITS FINANCIERS	5	5	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 751	5 000	-92,40%
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 378 692</b>	<b>5 519 700</b>	<b>2,62%</b>
042	OPERATION D'ORDRE	106 455	4 000	-96,24%
002	REPRISE EXCEDENT N-1	414 628	499 232	20,40%
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 899 775</b>	<b>6 022 932</b>	<b>2,09%</b>

### La fiscalité

Après examen du budget primitif, et conformément à l'engagement pris à l'occasion du DOB, la commission finances a déterminé le produit fiscal nécessaire à l'équilibre de ce budget. Ce produit s'élève à 2 192 600 € pour les 2 impositions locales sur la base d'une stabilité des taux votés en 2022 soit :

- foncier bâti : 39.41 (16,54 % taux communal + 22,87% taux départemental)
- foncier non bâti : 35,24 %

Les taux 2023 seront une nouvelle fois maintenus avec une évolution au niveau national de 7%. Il est rappelé que les taux de fiscalité sur la commune restent toujours bas comparativement aux taux pratiqués sur les communes voisines.

Commune d'Yzeure 2020	Commune de Moulins 2020
42.41 % (19.54 taux communal +22.87 taux départemental)	41.55% (18.68 taux communal +22.87 taux départemental)
47,30 %	44,74 %

Les communes perçoivent, au titre de la taxe professionnelle, une dotation d'allocation compensatrice (DAC) versée par Moulins Communauté. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Ladite dotation reste stable pour 2023 et s'élève à 1 523 607 €.

La prévision de la Dotation de Solidarité Communautaire est de 101 000 €.

Les autres recettes fiscales (TLPE, droits de mutation, droits de place, compensation fiscale) s'élèvent à 649 600 €.

### **Les dotations de l'Etat**

Pour 2023, la DGF, principal concours financier versé à la ville par l'Etat, est estimée au jour de l'élaboration du budget à 80 402€ compte tenu de l'abondement de l'enveloppe nationale de 320 millions d'euros prévu par la loi de finances 2023 en espérant que la commune ne subisse pas un nouvel écrêtement.

La DSR est attribuée « aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. ». Cette dotation, se compose de trois fractions :

- La fraction « Bourg centre »
- La fraction « Péréquation »
- La fraction « Cible »

La commune d'Avermes est concernée uniquement pour la fraction péréquation (budgétisée à hauteur de 43 000 €). Elle est attribuée aux communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique.

### **Subventions**

Elles sont principalement constituées de la participation de la CAF au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse du multi-accueil, du RAM et de l'accueil de loisirs et au titre de l'agrément obtenu pour le Point Commun en 2022 et renouvelé en 2023.

### **Les produits des services**

Ce chapitre, évalué à 497 534€ concerne principalement les produits suivants :

- Concessions cimetières
- Régie de recettes de restauration collective & repas à domicile
- Régie de recettes de la participation familiale du multi-accueil
- Remboursements de frais de personnel par les budgets annexes et autonomes
- Redevance d'occupation du domaine public et droits de place
- Remboursement de frais généraux par les budgets autonomes et annexes

Les recettes tarifaires principales (culturelles, multi-accueil, repas scolaires et location salle des fêtes) sont estimées à 231 960 € et diminuent compte tenu de l'encaissement des recettes des spectacles d'Islea sur le budget annexe à compter de 2023.

En matière de prix du service pour les usagers, il est rappelé que la municipalité a souhaité mettre en œuvre les actions suivantes pour l'année 2023 :

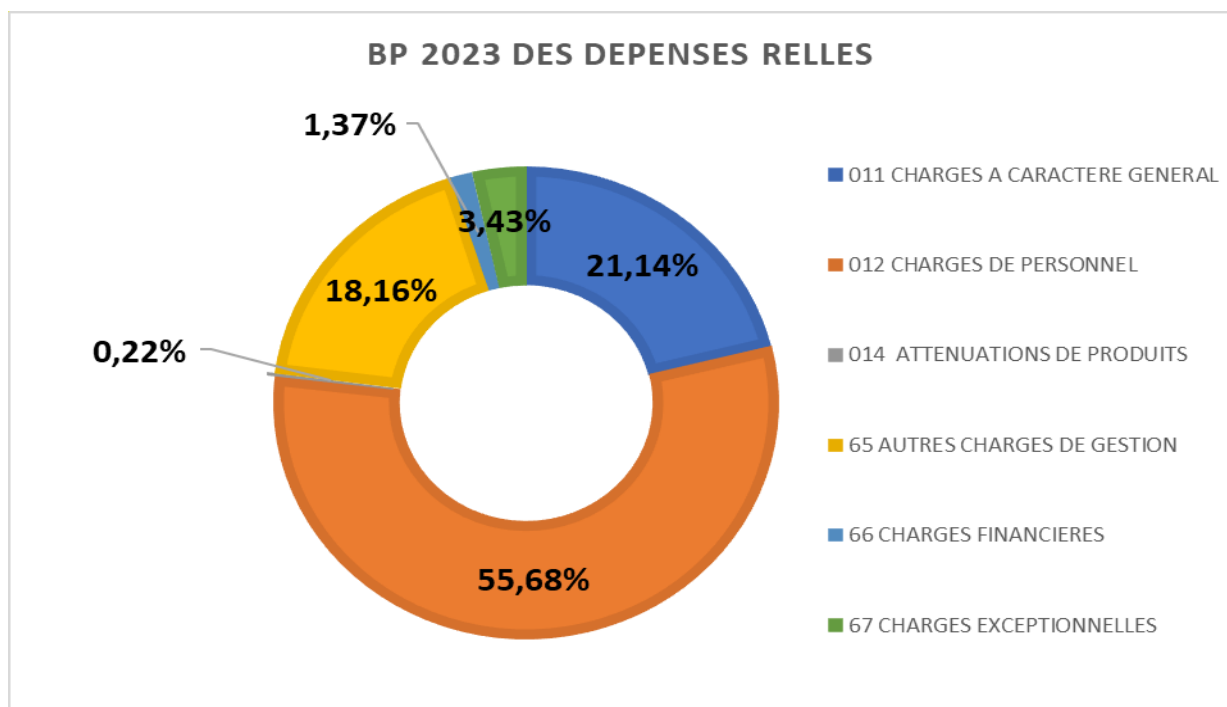
- Légère augmentation de certains tarifs municipaux des différents services payants (cimetière, locations salle des fêtes et salle de spectacle) ;
- Maintien de la gratuité d'accès d'un certain nombre d'équipements municipaux, notamment la médiathèque, la salle des sports et la salle des jeunes afin d'en faciliter l'accès à tous.

### Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (41 800 €).

## 2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution afin de garantir l'équilibre budgétaire pour atteindre 5 187 432 € en 2023.



chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 127 065	1 096 534	-2,71%
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 976 246	2 888 296	-2,96%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 400	11 500	10,58%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	715 272	942 102	31,71%
66	CHARGES FINANCIERES	72 120	71 000	-1,55%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	296 134	178 000	-39,89%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 197 237</b>	<b>5 187 432</b>	<b>-0,19%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	322 171	495 500	53,80%
042	OPERATION D'ORDRE	380 367	340 000	-10,61%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 899 775</b>	<b>6 022 932</b>	<b>2,09%</b>

Les mouvements portent principalement sur les postes suivants :



- ✓ Les charges financières : -1 k€
- ✓ Les charges exceptionnelles : -118 K€
- ✓ Les charges de personnel : - 87 K€
- ✓ Les charges de gestion : + 226 K€
- ✓ Les charges à caractère général : - 30 K€

### **Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général sont budgétisées pour 1 096 534 € du fait de l'inflation subie sur de nombreuses dépenses incompressibles et du coût exorbitant de l'énergie.

### **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel représentent 2 888 296 € et sont en diminution malgré le dégel du point d'indice et la revalorisation des catégories C et B compte tenu des mesures internes prises par la collectivité pour maintenir un effectif constant et réduire les remplacements d'agents en maladie et ce malgré également la forte augmentation de notre assurance statutaire (+82%).

Ce chapitre (012) comprend :

- ✓ Les versements des charges patronales calculées sur les rémunérations
- ✓ Les charges directes de personnel
- ✓ L'assurance statutaire du personnel.
- ✓ La cotisation au CNAS

Il tient compte notamment :

- de la variation du traitement indiciaire des agents selon un tableau de déroulement de carrière (Glissement Vieillesse Technicité),
- de la variation du besoin de la collectivité aux remplacements éventuels
- des charges patronales représentant 30,44 % de la masse salariale.
- de la poursuite de la mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- de la poursuite de la politique menée en faveur des avancements d'échelon du personnel communal et de la politique d'aide sociale mise en place au profit des agents communaux
- de la revalorisation du SMIC de 0.9% au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que du taux horaire à 11.27 € brut.

### **Autres charges de gestion :**

Ce poste s'établit à 942 102 €. Il est composé principalement des indemnités des élus, du contingent incendie qui augmente chaque année et s'évalue à 144 819 € pour 2023, des subventions de fonctionnement aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales.

A compter de 2023, la DGFIP demande à ce que la subvention de fonctionnement à ISLEA apparaisse dans ce chapitre. S'agissant d'ISLEA, la participation communale augmente en 2023 compte tenu du transfert du budget spectacle du budget principal au budget annexe et de la totalité des frais de personnel œuvrant à ISLEA.

S'agissant du CCAS, en sus de la poursuite de l'accompagnement de la commune aux actions courantes du CCAS et au recrutement de son propre personnel, la participation pour 2023 est toujours importante malgré un taux de remplissage progressif satisfaisant compte tenu de l'augmentation subie du coût de l'énergie par cet établissement public de rattachement.

L'enveloppe globale des subventions aux associations reste stable, à savoir de 80 000 €.

Ce poste concerne également la contribution syndicale liée à l'éclairage public. C'est d'ailleurs sur cette contribution que les dépenses varient chaque année en fonction du programme d'enfouissement de réseaux. Pour 2023, elle est évaluée à 158 974 €.

### **Les charges financières :**



Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts actuels, soit 7100 €, montrant les faibles taux d'intérêt des emprunts contractés par la commune ces dernières années et l'indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable pour éviter une augmentation conséquente du taux d'intérêt.

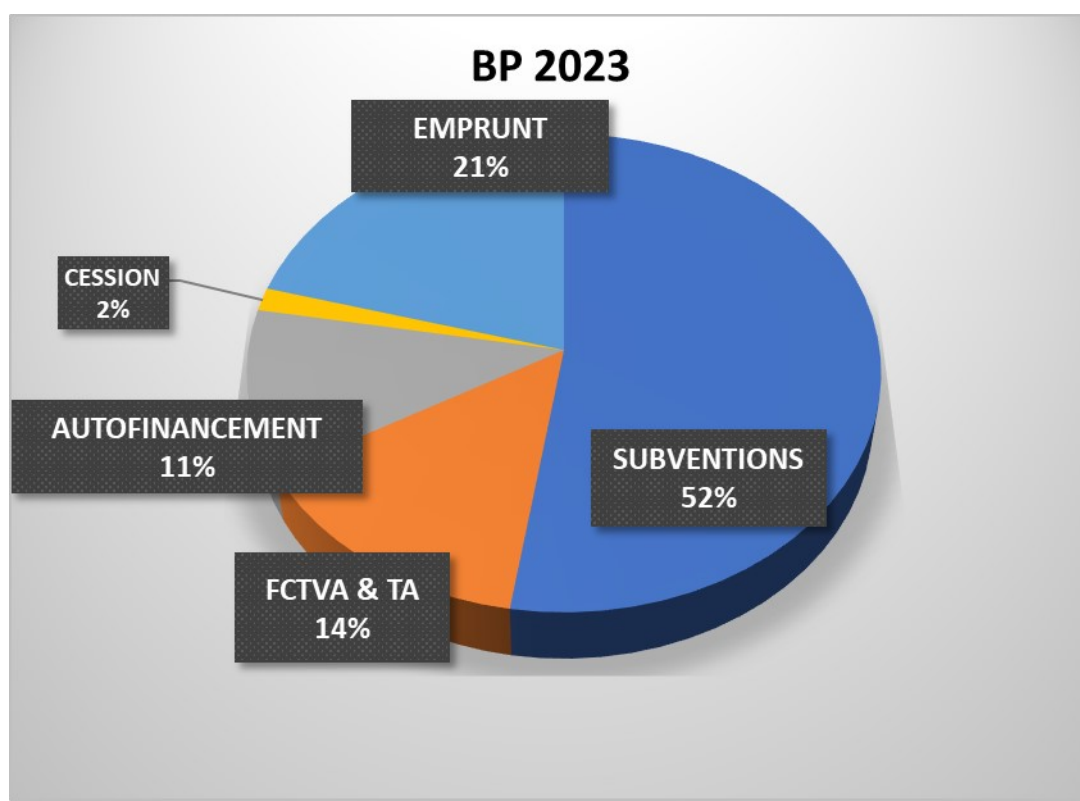
### Les charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles connaissent une baisse compte tenu du transfert de la subvention versée au budget annexe d'ISLEA au chapitre charges de gestion.

## 3 – Le financement de l'Investissement

La section globale d'investissement 2023 s'établit à 3 385 530 €. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 550 030 € et les opérations d'ordres à 340 000 €.

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
13	SUBVENTIONS	1 413 785	1 338 280	-5,34%
010	FCTVA & TA	137 000	365 000	166,42%
1068	AUTOFINANCEMENT	409 776	279 507	-31,79%
024	CESSION	59 800	39 200	-34,45%
16	EMPRUNT	1 688 259	528 043	-68,72%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>3 708 620</b>	<b>2 550 030</b>	<b>-31,24%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	322 171	495 500	53,80%
040	OPERATION D'ORDRE	315 000	340 000	7,94%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>4 345 791</b>	<b>3 385 530</b>	<b>-22,10%</b>



### Les recettes d'équipement :

#### ✓ Subventions d'investissements

A ce stade du budget, les dossiers ne sont pas tous finalisés (DSIL, Conseil Départemental de l'Allier, Région AuRA, LEADER, CAF...) mais comme chaque année, la commune recherchera activement des financements pour soutenir les projets d'investissements à engager dont notamment le Département de l'Allier dans le cadre du dispositif « reconquête

des centres-villes et centres-bourgs de l'Allier » qui permet de financer pour la redynamisation du centre-ville de la commune, à hauteur de 30% dans le cadre d'un contrat de travaux conclu sur 5 ans.

Le Département soutiendra également le projet d'aménagement du parc de la Rigolée dans le cadre du contrat de territoire conclu avec Moulins Communauté et sera sollicité en soutien aux travaux de rénovation énergétique engagés par la commune.

En outre, l'Etat, la Région AURA, la CAF et le LEADER (fonds Européens) ont été sollicités pour soutenir les travaux de réhabilitation de l'ancien Presbytère en maison de services aux habitants dénommée Le Point Commun.

✓ **Emprunt :**

L'emprunt est évalué à ce jour à 528 043 €. Il est important de noter que cet emprunt n'a pas vocation à être souscrit à ce stade budgétaire, il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui est conditionné comme chaque année aux réalisations de l'exercice.

**Les recettes financières :**

✓ **FCTVA et TA :**

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

La collectivité, ayant choisi de bénéficier du plan de relance du FCTVA en 2010, prétend au remboursement de la TVA sur les investissements de l'exercice 2021. A ce titre, il est prévu un encaissement de 335 000 € en 2023. Cependant, il est à souligner que depuis la réforme de l'automatisation du FCTVA qui est entrée en application progressivement à partir de 2021, un certain nombre de dépenses a été rendu inéligible à ce fonds dont les travaux d'investissement réalisés en régie et les investissements relatifs aux agencements et aménagements de terrains.

Enfin, l'estimation, toujours prudente, de la Taxe d'Aménagement est évaluée à 30 000 €. C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

✓ **Excédent de fonctionnement :**

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) évalué à 279 507 €, doit en priorité, et à minima, couvrir au minimum le déficit d'investissement de l'année 2022 et les restes à réaliser. En 2023, cet autofinancement représente 11,02 % des recettes réelles d'investissements, soit 8,25 % des recettes globales d'investissements.

**4 – Les dépenses d'investissement**

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
Op. 103	centre de loisirs	20 700	1 140	-94,49%
Op. 104	Primaire F. REVERET	4 300	15 360	257,21%
Op. 105	Maternelle F. REVERET	22 800	13 130	-42,41%
Op. 106	Primaire J. MOULIN		8 480	
Op. 107	Maternelle J. MOULIN	4 000	5 140	28,50%
Op. 109	Mairie	151 150	114 051	-24,54%
Op. 110	Restaurant F. REVERET	5 850	2 500	-57,26%
Op. 111	Restaurant J. MOULIN		1 000	
Op. 112	Centre Technique	334 970	110 085	-67,14%
Op. 115	Zone de la Rigolée	53 300		-100,00%
Op. 116	voiries	219 200	17 200	-92,15%
Op. 120	Stade	117 000	28 306	-75,81%
Op. 121	Tennis	65 000		-100,00%
Op. 129	Zone du chambonnage	21 000	155 230	639,19%
Op. 142	réseaux divers	3 000	3 000	0,00%
Op. 145	Cimetière		19 000	
Op. 153	Terrain divers	3 000	3 000	0,00%
Op. 161	Groupe scolaire J. MOULIN	1 975 714	594 724	-69,90%
Op. 162	PLU	3 050		-100,00%
Op. 206	Police municipale		1 000	
Op. 210	Multi-accueil	7 100	4 939	-30,44%
Op. 215	Aménagement Cœur de ville	38 000		-100,00%
Op. 218	Reconquête Centre Bourg Centre Ville	550 660	1 437 105	160,98%
040	OPERATION D'ORDRE (liées aux Travaux en régie)	98 455		-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>3 698 249</b>	<b>2 534 390</b>	<b>-31,47%</b>
001	DEFICIT REPORTE	102 973	253 140	145,83%
16	EMPRUNT	519 100	554 000	6,72%
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000	40 000	
010	Reprise excédent capitalisé	12 085		
040	OPERATION D'ORDRE	8 000	4 000	-50,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>4 350 407</b>	<b>3 385 530</b>	<b>-22,18%</b>

Les principales opérations d'investissements prévues au budget 2023 sont les suivantes :

✚ *La poursuite des projets en cours*

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec la participation communale d'équilibre global de l'opération d'un montant prévisionnel de 21 000 € ;
- La revitalisation du centre-ville de la commune avec au titre des actions 2023, la réalisation de la maison de services aux habitants le Point Commun et l'aménagement de la montée avenue des Isles ainsi que du secteur apaisé du centre-ville.

✚ *L'amélioration du cadre de vie*

- L'entretien du patrimoine communal
- La réalisation de travaux de voiries en zones urbaine et rurale et sur les bâtiments communaux ;
- Le renouvellement du parc automobile et des équipements municipaux ;
- L'aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain avec installation du city stade ;

➤ L'extension du colombarium.

✚ *La rénovation énergétique des bâtiments municipaux avec de nombreux travaux prévus sur le complexe administratif de la mairie en 2023.*

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 495 500 € auquel s'ajoute le remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable pour la somme de 58 500€.

### III- BUDGET PRIMITIF 2023 – Budgets annexes

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés et notamment les services publics industriels ou commerciaux. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La collectivité dispose de deux budgets annexes.

#### 1- Le budget annexe d'Islea

Ce budget comprend principalement le fonctionnement « matériel » de la salle. Il est alimenté par deux recettes :

- les locations de salles
- la participation communale

Pour 2023, la contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe est de 238 189€ compte tenu du transfert du budget spectacles sur ce budget et de la totalité du personnel affecté à la salle de spectacles. Cela permet en outre le maintien d'une politique tarifaire sociale en fonctionnement.

#### 1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 614	128 120	187,17%
012	CHARGES DE PERSONNEL	99 130	141 600	42,84%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	10	4 010	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>143 754</b>	<b>273 730</b>	<b>90,42%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	
042	OPERATION D'ORDRE	10 000	7 634	-23,66%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>153 754</b>	<b>281 364</b>	<b>83,00%</b>

#### 2 –Les recettes de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
70	PRODUITS ET SERVICES	20 000	43 265	116,33%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	131 644	238 189	80,93%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10	10	0,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT*</b>		<b>151 654</b>	<b>281 464</b>	<b>85,60%</b>
042	OPERATION D'ORDRE	2 100		
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT*</b>		<b>153 754</b>	<b>281 464</b>	<b>83,06%</b>

**3 –Les dépenses d’investissement**

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 900	699	-91,15%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>7 900</b>	<b>699</b>	<b>-91,15%</b>
001	DEFICIT REPORTE	2 920	8 043	-
020	Dépenses imprévues		6 935	
042	Opération d'ordre	2 100		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>12 920</b>	<b>15 677</b>	<b>21,34%</b>

**4 –Les recettes d’investissement**

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
1068	AUTOFINANCEMENT	2 920	8 043	-
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>2 920</b>	<b>8 043</b>	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE	10 000	7 634	-23,66%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>12 920</b>	<b>15 677</b>	<b>21,34%</b>

\*\*\*\*\*

**2- Le budget annexe des Portes d’Avermes**

Le budget annexe des Portes d’Avermes comptabilise essentiellement les recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers.

Les différents contrats déterminent le montant des loyers et éventuellement leurs modalités de révision.

La gestion de l’immeuble est effectuée par un syndicat de copropriété.

Pour 2023, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l’excédent d’investissement afférent à ce budget. Il est à noter qu’à ce jour, l’ensemble des locaux commerciaux dont la commune est propriétaire est occupé.

**1 –Les dépenses de fonctionnement :**

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 067	15 735	-12,91%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	12 096	11 617	-3,96%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 163</b>	<b>27 352</b>	<b>-9,32%</b>
042	OPERATION D'ORDRE	3 705	5 452	47,15%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 868</b>	<b>32 804</b>	<b>-3,14%</b>

**2 –Les recettes de fonctionnement**

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
70	PRODUITS DES SERVICES		1 800	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	19 722	20 932	6,14%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 722</b>	<b>22 732</b>	<b>15,26%</b>
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	12 086	9 812	-18,82%
042	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060	0,00%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 868</b>	<b>34 604</b>	<b>2,17%</b>

**3 –Les dépenses d'investissement :**

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 300	6 000	160,87%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>2 300</b>	<b>6 000</b>	<b>160,87%</b>
040	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>4 360</b>	<b>8 060</b>	<b>84,86%</b>

**4 –Les recettes d'investissement**

chapitre	Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	évolution
001	Excédent reporté	9 908	11 978	20,89%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>9 908</b>	<b>11 978</b>	
040	OPERATION D'ORDRE	3 705	5 452	47,15%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>13 613</b>	<b>17 430</b>	<b>28,04%</b>

## IV- CONCLUSION

**Le budget 2023 s'inscrit ainsi dans un contexte complexe dû à la stagnation des recettes de fonctionnement de la commune alors même que les dépenses de fonctionnement incompressibles subissent une forte augmentation.**

**En outre, compte tenu de nombreuses incertitudes chiffrées qui subsistent à ce jour notamment sur les recettes de fonctionnement (filet de sécurité, dotations de l'Etat...) et sur les dépenses de fonctionnement (amortisseur électricité, consommations énergétiques...), il sera vraisemblablement modifié en cours d'année par des décisions modificatives.**

**La commune d'Avermes entend cependant tout mettre en œuvre pour poursuivre ses actions et répondre aux besoins de la population en continuant à investir pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et les services rendus à la population, pour la rénovation énergétique des bâtiments et pour le développement d'une offre de logements, d'établissements, de commerces et de services et d'espaces récréatifs mais aussi sportifs en cœur urbain en faveur des enfants, des jeunes, des familles et des seniors.**

**En définitive, le budget 2023 proposé s'ancre pleinement dans le maintien des principaux objectifs suivants que s'est fixée la municipalité actuelle :**

- **Poursuite du gel des taux municipaux des impôts locaux ;**
- **Maîtrise de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement ;**
- **Investissements axés prioritairement sur les économies d'énergie et en faveur du développement de la commune**

**Enfin, les budgets annexes de la commune pour 2023 s'inscrivent dans le même cadre, à savoir une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la dynamique d'investissements.**